



JUDO CHANCELADE
 Complexe sportif Chercuzac
 Contacts : 05.53.03.27.49 (Marie-Laure)
 judochancelade@free.fr
<https://judo-chancelade.sportsregions.fr>



F.F.J.D.A.	Fiche d'inscription	Saison 2018-2019
Réinscription , numéro de licence :	Nouvelle Inscription :	
Nom :	Prénom :	
Sexe : Masculin Féminin	Né(e) le / /	
Adresse :		
Code postal : Ville :		
Téléphone (fixe) :	Tél (travail) :	
Téléphone (portable) :	Tél. :	
Mail :	à composer en cas d'urgence si différent	

Cours souhaités et tarifs

(Information indicative pour les enfants : nous tenons compte du gabarit et des aptitudes de chaque enfant)

	Catégorie (années)	Jours d'entraînement	Horaire d'entraînement	Total à régler	Choix
JUDO	Moustiques 2014 Moustiques 2013 (débutants)	Lundi	16h45 – 17h45	117€ (licence de 37€ incluse)	<input type="checkbox"/>
	Mini-poussins 2011 - 2012	Lundi	18h00 – 19h00	147€ (licence de 37€ incluse)	<input type="checkbox"/>
		Jeudi	16h45 – 17h45		
	Poussins (2009 - 2010) Benjamins (2007 - 2008)	Mardi	18h00 – 19h00	147€ (licence de 37€ incluse)	<input type="checkbox"/>
		Jeudi	18h00 – 19h00		
	Minimes, Cadets, juniors, seniors (2006 et avant)	Mardi	19h00–20h30	147€ (licence de 37€ incluse)	<input type="checkbox"/>
Jeudi		19h00 – 20h00			
TAÏSO	Tout public	Lundi	19h15 – 20h15	63€ (licence de 37€ incluse)	<input type="checkbox"/>
PASSEPORT				8€	<input type="checkbox"/>
REDUCTION FAMILLE : Nombre d'inscription de la famille. (à n'appliquer que sur un dossier)					
Total à payer					

Pour les cours (lundi et jeudi) débutant à 16h45, le transport **aller** peut être effectué par la mairie dès 15h45. Prévenir les TAP service jeunesse. De 16h15 à 16h45 habillage (prévoir goûter)

Le passeport est obligatoire à partir de **mini-poussin** (durée de validité 8 ans).
Pour le judo uniquement : 2 adhérents d'une même famille : réduction de 10 euros, 3 adhérents d'une même famille réduction de 30 euros.

SUIVI DES REGLEMENTS

Paiement	Date	Montant	Nature chq-esp-coupon	Solde
1				
2				
3				

Voir au verso merci

Règlement - saison 2018-2019

Licence : Le montant de l'inscription comprend la cotisation au club « JUDO CHANCELADE », ainsi que la licence - obligatoire - auprès de la Fédération Française FFJDA. La formalité de prise de licence est effectuée par le club

Le formulaire sera signé et remis au club lors de l'inscription.

En cas d'accident, le club s'efforcera de prévenir la famille par les moyens les plus rapides.

En cas d'urgence, le pratiquant **mineur** accidenté sera orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins.

Un mineur ne peut sortir de l'hôpital que accompagné de sa famille.

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) _____
autorise mon enfant _____, à pratiquer le judo sous toutes ses formes (**compétition et entraînement**)

J'autorise expressément les responsables du club « JUDO CHANCELADE »

- à prévenir et confier mon enfant à un groupe de secours (pompiers ou autres) en cas d'accident qui surviendrait lors d'un cours, d'un stage, d'un déplacement, d'une animation ou une compétition.
- à transporter en voiture mon enfant par des personnes bénévoles à l'occasion de sorties organisées par le club.

Fait à _____ Le ____ / ____ /20__

Signature des parents
précédées de «lu et approuvé»

Inscription-paiement : Le montant de l'inscription - par CHEQUE (ordre : JUDO CHANCELADE), Coupons sports - est dû pour la saison en totalité, et ne sera restitué sous aucun prétexte, même partiellement. Pour ceux qui en feraient la demande, un paiement en deux ou trois versements (au maximum) est possible, **sous réserve de fournir les chèques correspondants**. Les dates d'encaissement seront : 60% en septembre, 20% en décembre et 20% en février. Une attestation de l'acquittement du paiement de l'inscription pourra être délivrée à ceux qui en feraient la demande.

Je (nous) soussigné(e)(s).....
parents de (des) enfants(s)
autorisons , n'autorisons pas les membres du bureau du club de Judo de Chancelade à le (les) prendre en photo lors des entraînements et diverses manifestations de judo.

Date :.....

Signature

Pièces à fournir impérativement avant le début des cours, lors des inscriptions :

- **Un certificat médical** datant de moins d'un mois au moment de l'inscription, **OBLIGATOIRE** à la fois pour suivre les cours dispensés au club « JUDO CHANCELADE », pour participer à des compétitions officielles, le certificat sera obligatoirement revêtu de la mention « **apte à pratiquer le judo en compétition** » (exigence de la FFJDA).
- La **fiche d'inscription** (recto/verso) du JUDO CHANCELADE dûment remplie, et revêtue de l'autorisation parentale pour les mineurs.

Lu et approuvé (MENTION MANUSCRITE)

DATE ET SIGNATURE OBLIGATOIRE